

De nous à vous



L'Assemblée générale de la Mutuelle s'est tenue le 28 juin 2016 afin d'examiner un ordre du jour particulièrement chargé. À noter que, sur les 17 résolutions présentées par le Conseil d'administration, toutes ont été approuvées majoritairement. La mobilisation plus forte en faveur du vote électronique confirme que ce canal est désormais privilégié par rapport à la voie postale, avec un taux de 59 %. C'est une nette avancée depuis la mise en place de cette modalité de vote.

Vous trouverez en page suivante le résultat des différents votes.

La Mutuelle a proposé des résolutions, qui sont adoptées, pour le maintien des équilibres économiques de notre structure et dans le respect de l'esprit de solidarité.

Elle reste vigilante et attentive à proposer de nouveaux services et poursuit son engagement pour préserver son socle de prestations, ainsi que ses valeurs. Les huit administrateurs sortants réélus participeront pleinement à ces orientations.

La mise en conformité des mutuelles aux nouvelles règles prudentielles a entraîné une évolution des statuts. Par ailleurs, certaines garanties ont été modifiées : les grands changements du système de santé français, avec notamment la mise en place du contrat responsable, ont conduit la Mutuelle à se conformer aux contraintes réglementaires, tout en maintenant les garanties à un montant optimal pour ses adhérents.

Pour les perspectives 2016, la Mutuelle se prépare à la mise en œuvre de nouvelles offres destinées à mieux répondre aux attentes des adhérents et de leur famille : l'assistance et l'aide aux aidants dans un premier temps, mais aussi la dépendance et le développement de la gamme de prestations santé offertes. ■

Jean-Charles Échard, Président

Répartition des 18 083 votes	Actifs	Retraités	Total
Vote par Internet	5 767 80,6 %	4 873 44,6 %	10 640 58,8 %
Vote par courrier	1 385 19,4 %	6 058 55,4 %	7 443 41,2 %
Total	7 152	10 931	18 083

Spécial Assemblée générale

Nous nous référons aux tableaux et graphiques figurant dans le rapport de gestion qui vous présente l'intégralité des informations.



Activités de la Mutuelle

Le nombre de personnes protégées continue d'augmenter. Les cotisations ont logiquement suivi cette évolution. Les demandes de prise en charge hospitalière sont plus nombreuses, avec toutefois une augmentation du coût plus modérée. Nous constatons également une hausse du nombre d'appels téléphoniques traités parallèlement à la diminution des demandes d'informations par e-mail. La qualité du traitement des appels s'est améliorée, grâce à la mise en place d'un service vocal indiquant le temps d'attente, une organisation de l'équipe adaptée à la cyclicité des appels et une bascule des appels sur le service de gestion en cas d'une file d'attente trop longue.

Les prestations Dentaire, Consultation et Pharmacie sont stables depuis 2014. L'attention se porte principalement sur les prestations Optique. L'inflexion enregistrée en 2014 était liée à la mise en place



L'amélioration globale des garanties Optique devrait toutefois se traduire par une hausse des dépenses en 2016 par rapport au niveau de 2015.

d'une garantie dont l'adhérent pouvait bénéficier une année sur deux. La projection sur 2016 est délicate en raison de la modification des garanties au 1^{er} janvier, modification rendue nécessaire par la mise en conformité aux nouveaux contrats dits "responsables". L'amélioration globale des garanties Optique devrait toutefois se traduire par une hausse des dépenses en 2016 par rapport au niveau de 2015.

Avec une hausse de plus de 12 %, les prestations d'appareillages sont à surveiller. La hausse de la radiologie est liée, quant à elle, à une modification du classement des radios dentaires, dorénavant intégrées à la radiologie.

Résultats de la Mutuelle

Le très bon niveau du résultat financier, dû aux plus-values générées au moment des évolutions positives du marché, permet cette année encore de compenser le déficit du résultat d'exploitation.



Le très bon niveau du résultat financier permet cette année encore de compenser le déficit du résultat d'exploitation.

Dans le détail :

- Le régime obligatoire est en bonne santé financière avec un excédent de 1,23 M€. Les premières projections 2016 montrent un régime à l'équilibre.
- Le compte CGA est globalement équilibré maintenant.
- De par sa construction et le mécanisme de reprise sur la soulte dédiée, le compte technique des retraités est structurellement déficitaire. Il passe de 5,4 M€ en 2014 à 6 M€ en 2015. Compte tenu du vieillissement de la population et de l'augmentation de la consommation des prestations, le déficit devrait continuer à se creuser. C'est pourquoi le Conseil d'administration propose une augmentation des tarifs, laquelle est soumise au vote de l'Assemblée générale dans la résolution n° 6. Concernant la gestion de la soulte, le marché obligataire devenant de moins en moins attractif, les tombées des placements obligataires (arrivées à échéance et coupons) ont été réinvesties, en 2015, sur d'autres supports, notamment les actions.

En valeur de marché, la soulte s'établit ainsi à 196 M€ (pour un montant de 170 M€ versé par Société Générale en 2007). Cette gestion a permis de générer cette année encore des plus-values confortables.



1 à 3,5 €

Les cotisations des régimes facultatifs sont augmentées de **1 à 3,5 euros par mois** selon les contrats à compter du 1^{er} juillet 2016. Vous pourrez retrouver le niveau exact de votre cotisation sur le site internet de la Mutuelle, rubrique "Votre adhésion", ou dans les résolutions qui vous ont été envoyées pour l'Assemblée générale.



73 300 €

La Mutuelle continue d'accorder des aides : **45 300 euros** aux enfants orphelins et/ou aux handicapés ; **28 000 euros** sous forme d'aides ponctuelles.



- Le compte technique des autres régimes facultatifs, qui rassemble tous les conjoints d'actifs et de retraités, les enfants de plus de 20 ans, présente un important déficit. Les projections sur les années suivantes ne montrent pas d'amélioration, ce qui incite le Conseil d'administration à proposer une augmentation des cotisations (en marge, ci-contre).

Pour la dernière année, le calcul de la marge de solvabilité s'est fait en norme Solvabilité 1. Le ratio, d'environ 1 400 %, reste inchangé sur les dernières années et confirme la très bonne solidité de la Mutuelle. L'application de la norme Solvabilité 2, plus exigeante, fait ressortir un ratio de solvabilité cinq fois supérieur au minimum requis.

Parmi les prestations proposées à nos adhérents, la Mutuelle continue d'accorder des aides, que ce soit à travers le versement d'aides ponctuelles pour 28 000 €, d'allocations aux enfants orphelins et/ou aux handicapés pour 45 300 €.

Les réalisations 2015

- La réglementation du nouveau contrat responsable impose aux complémentaires santé, à compter du 1^{er} janvier 2016, d'adapter les garanties à de nouvelles définitions et limitations, notamment sur l'optique et les dépassements d'honoraires. Le non-respect de cette réglementation nous soumettrait à une augmentation des taxes versées, de l'ordre de 4,2 M€, reportée sur les cotisations, et pour les salariés des régimes obligatoires Société Générale et CGA, à une hausse de 14 % des charges sociales calculées sur la part employeur et de 46 % des charges patronales, à laquelle s'ajouterait une fiscalisation individuelle de la part salariale.
- La réforme de l'aide à la complémentaire santé (ACS), lancée le 1^{er} juillet 2015, a limité à quelques organismes le droit de proposer des contrats aux personnes éligibles à cette couverture. La Mutuelle a choisi Klésia en raison de son lien avec la FMP, prestataire de notre

outil de gestion.

- La Mutuelle a rejoint un nouvel opérateur de tiers payant, Almérys, permettant de bénéficier d'un réseau plus large de professionnels de santé pratiquant le tiers payant.
- L'exercice préparatoire Solvabilité II, demandé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), a été effectué. Cette norme devient obligatoire et la seule en vigueur en 2016. Les principaux changements portent sur une analyse de notre solidité financière en cas de chocs, notamment une baisse des marchés actions, une perte d'adhérents, etc.
- La refonte de l'interface avec le SI RH de Société Générale, dorénavant achevée, fluidifie les échanges d'informations relatifs aux actifs vers l'outil de gestion de la Mutuelle et évite les interventions manuelles des équipes de gestion.

Les évolutions de la Mutuelle en 2016/2017

La Mutuelle Société Générale développe un ensemble de services pour ses adhérents :

- La mise en place d'un réseau de soins d'audioprothèses devient prioritaire en raison de la forte hausse de la consommation de l'appareillage auditif. Ce réseau permettra de garantir la qualité des produits tout en maîtrisant la dérive des coûts et en réduisant surtout le reste à charge.
- Un service d'assistance en partenariat avec l'IMA sera mis en place en 2016. Il propose l'organisation de la vie au domicile pour l'adhérent ou ses ayants droit perturbés par un accident corporel, une maladie soudaine. Il peut aussi intervenir par la prise en charge d'une personne dépendante ou en perte d'autonomie.
- Des réflexions sur la mise en place de garanties facultatives complémentaires sont en cours.
- Une étude pour une offre Dépendance est lancée, sujet particulièrement analysé depuis quelques mois avec un espoir de proposition par un spécialiste externe en début d'année 2017.
- Des opérations de prévention seront assurées auprès de l'ensemble de nos adhérents, majoritairement à La Défense, mais aussi sur Val-de-Fontenay et Cap 18, notamment sur la vision, l'activité physique, la diététique, etc. Ces opérations seront amplifiées, en 2017, avec une présence plus marquée sur le réseau. Au-delà des remboursements, la Mutuelle a en effet une responsabilité dans la prévention Santé.
- Notre prestataire, FMP-Klésia, a engagé le remplacement de l'outil de gestion actuel au cours de l'année 2017. C'est une évolution majeure pour la Mutuelle qui doit permettre d'améliorer la qualité de services offerts à toutes les personnes qu'elle couvre.



Présentation des rapports et avis

Le commissaire aux comptes, le comité d'audit et la commission de contrôle statutaire ont présenté leurs rapports. Les avis du CCE SG et du CE CGA ont été lus. Tous ont validé le rapport de gestion de l'exercice 2015.



Un service d'assistance en partenariat avec l'IMA sera mis en place en 2016. Il propose l'organisation de la vie au domicile pour l'adhérent ou ses ayants droit perturbés par un accident corporel, une maladie soudaine. Il peut aussi intervenir par la prise en charge d'une personne dépendante ou en perte d'autonomie.

Projet de résolutions

Résolution	Intitulé	Pour	Contre	Abstention / Nul
1	Approbation du procès verbal de l'Assemblée générale du 25 juin 2015	96 %	2 %	2 %
2	Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2015	95 %	2 %	3 %
3	Affectation aux réserves du résultat de l'exercice 2015, soit + 2 396 815 €	96 %	2 %	2 %
4	Versement de 399 984,22 € au fonds de dotation sans droit de reprise en déduction des réserves libres	93 %	4 %	3 %
5	Affectation de la réserve de capitalisation, soit 43 644 €, aux autres réserves	95 %	2 %	3 %
6	Augmentation des cotisations des régimes facultatifs au 1 ^{er} juillet 2016 de 1 € à 3,5 € par mois selon les contrats	74 %	23 %	3 %
7	Ratification de la modification du règlement mutualiste du contrat à adhésion facultative - prestations	90 %	7 %	3 %
8	Ratification de la modification du règlement mutualiste du contrat à adhésion facultative - conditions particulières	89 %	7 %	4 %
9	Ratification de la modification du règlement mutualiste du contrat à adhésion facultative - frais d'obsèques	91 %	6 %	3 %
10	Ratification de la modification des statuts : articles 6, 13, 27, 61, 63 et 64 et de l'introduction au chapitre 6 du fonctionnement institutionnel de la Mutuelle	91 %	5 %	4 %
11	Ratification des prestations Décès 2017	91 %	5 %	4 %
12	Ratification de la nomination de Mme Raynaud au poste d'administrateur	91 %	5 %	4 %
13	Ratification de la nomination de Mme Denis au poste d'administrateur	92 %	5 %	3 %
14	Approbation de la nomination des commissaires aux comptes	95 %	2 %	3 %
15	Pouvoir au Conseil d'administration pour adapter les statuts et/ou le règlement mutualiste de la Mutuelle	90 %	7 %	3 %
16	Pouvoir au Conseil d'administration afin d'assurer l'équilibre technique et financier	92 %	5 %	3 %
17	Pouvoirs généraux	91 %	4 %	5 %
18	Renouvellement du tiers des administrateurs			

Candidats élus			
Noms	Oui	Non	Nul
Christiane Llorens	71 %	0 %	29 %
Michel Origier	60 %	0 %	40 %
Gérald Vilcocq	61 %	0 %	39 %
Jean-Pierre Clauzel	65 %	0 %	35 %
François Carayol	63 %	0 %	37 %
Dominique Dufour	66 %	0 %	34 %
Hugues Récamier	58 %	0 %	42 %
Jean-Charles Echard	55 %	0 %	45 %

Candidats non élus			
Noms	Oui	Non	Nul
Didier Tahon	39 %	0 %	61 %
Michel Viala	44 %	0 %	56 %
Nathalie Couchellou	49 %	0 %	51 %

1596€

Les votes internet à l'Assemblée générale ont permis de verser **1 596 euros** à chacune des deux associations, Sans tambour ni trompette (accès à la culture des personnes handicapées) et Accueil et partage Charonne (aide alimentaire d'urgence). Nous vous remercions pour votre vote.



La majoration des cotisations lors des adhésions hors délais est supprimée entre le 1^{er} juillet 2016 et le 30 juin 2017.



Pour les régimes facultatifs, la réduction de 10 % de la cotisation, en cas de revenus modérés, est désormais élargie aux conjoint(e)s et enfants.



Questions des participants

Vous donnez moins d'informations qu'une société du CAC 40. Il est regrettable que des informations plus générales ne soient pas reprises avec les résolutions papier reçues à notre domicile.

Les informations communiquées avant l'Assemblée générale ont été réduites. Pouvez-vous justifier votre choix ?

Une économie a été recherchée en diminuant le nombre d'impressions papier. Le détail du rapport de gestion était mis à disposition des adhérents sur le site internet ou en version papier à leur demande.

Vous étudiez la possibilité de prévoir des options pour certaines prestations avec un surcoût. Qu'est-ce qui motive cette mise en place ? Les actifs seront-ils les seuls concernés ? N'est-ce pas dépendant du niveau de revenus ?

Cette question suscite un véritable débat au sein du Conseil d'administration. Ce serait un changement important dans la manière de concevoir la complémentaire santé. Nous étudions cette possibilité, car nous figurons parmi les dernières complémentaires santé à ne pas proposer ces garanties supplémentaires, avec le risque induit d'une perte importante d'adhérents. Cette proposition serait étendue à tous

nos bénéficiaires. Si nous décidons l'élargissement de notre offre, nous veillerons à limiter les inégalités entre les adhérents tout en répondant au mieux à leurs attentes.

Y a-t-il eu une augmentation de la cotisation des actifs au 1^{er} janvier 2015 ?

La cotisation des actifs est calculée en fonction d'un pourcentage de la rémunération. Ce pourcentage n'a pas été augmenté en 2015 mais a été modifié en janvier 2014. La révision explique la position excédentaire de ce régime.

L'augmentation des cotisations permettra-t-elle d'enrayer le déficit 2016 pour le régime facultatif et de tendre vers une amélioration du régime en 2017 ?

Le régime est déficitaire au regard des projections 2016. Pour 2017, la question se posera de nouveau si les prestations continuent à augmenter rapidement. Ce sera, dans ce cas, le seul recours pour éviter une situation financière trop dégradée.

Je constate que le nombre de remboursements traités en 2015 a diminué.

Cette légère baisse reste peu significative.



Retrouvez l'intégralité du rapport de gestion en ligne.

Assemblée générale



VOTRE VOTE EST INDISPENSABLE POUR FAIRE VIVRE VOTRE MUTUELLE

Mardi 28 juin 2016 à 17 heures

Site de la mutuelle au 25 rue de la République
généraliste sans Afpa Bureau 40 25 juin à 20 heures

Salle de conférences immobilière GAYA
517 avenue du Val de Fontenay
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS



L'Essor mutualiste est une publication de la Mutuelle du personnel du Groupe Société Générale
Directeur de la publication : Jean-Charles Échard
Rédaction : Béatrice Chavagneux, Pascale Taillandier

Conception, réalisation : Avantmidi.fr
Imprimeur : Cloître
ISSN : 2109-1617
www.mutuelle-sg.com

